

# Notice sommaire

816 Avenue du Général Leclerc – 77190 –  
DAMMARIE-LES-LYS

## DOMAINE DES GRANDS CHÊNES

# SOMMAIRE

<b>0. GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Caractéristiques Techniques Générales De L'immeuble.....</b>	<b>4</b>
1.1. Infrastructure.....	4
1.2. Murs Et Ossature.....	4
1.3. Planchers.....	4
1.4. Cloisons De Distribution.....	4
1.5. Escaliers.....	5
1.6. Toitures.....	5
<b>2. Locaux Privatifs Et Leurs Equipements.....</b>	<b>6</b>
2.1. Sols Et Plinthes.....	6
2.2. Revêtements Muraux (Autres Que : Enduits, Peintures, Papiers Peints Et Tentures).....	6
2.3. Plafonds (Sauf Peintures, Tentures).....	7
2.4. Menuiseries Extérieures.....	7
2.5. Fermetures Extérieures Et Occultations, Protection Antisolaire.....	7
2.6. Menuiseries Intérieures.....	7
2.7. Serrurerie Et Garde-corps.....	8
2.8. Peintures, Papiers, Tentures.....	8
2.9. Equipements Intérieurs.....	8
<b>3. Annexes Privatives.....</b>	<b>11</b>
3.1. Caves, Celliers, Greniers.....	11
3.2. Parkings Extérieurs.....	11
3.3. Jardins Privatifs, Terrasses Et Balcons.....	11
<b>4. Parties Communes Intérieures A L'immeuble.....</b>	<b>12</b>
4.1. Hall D'entree De L'immeuble, Sas Et Circulations A Rez-De-Chaussée.....	12
4.2. Circulations, Couloirs Et Paliers Dans Les Etages.....	12
4.3. Circulation Du Sous-sol.....	12
4.4. Cages D'escaliers.....	13
4.5. Locaux Communs.....	14
4.6. Locaux Techniques.....	14
<b>5. Equipements Généraux De L'immeuble.....</b>	<b>15</b>
5.1. Ascenseurs.....	15
5.2. Télécommunications.....	15
5.3. Réception, Stockage Et Evacuation Des Ordures Ménagères.....	15
<b>6. Parties Communes Extérieures A L'immeuble Et Leurs Equipements.....</b>	<b>16</b>
6.1. Voiries Et Parkings.....	16
6.2. Circulation Des Piétons.....	16
6.3. Espaces Verts.....	16
6.4. Eclairage Extérieur.....	16
6.5. Clôtures.....	16
6.6. Réseaux Divers.....	16

## 1. GÉNÉRALITÉS

---

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera construit le programme immobilier.

Les termes de « Maître d'Ouvrage » désigneront la société **EIFFAGE IMMOBILIER**.

La construction sera conforme à :

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- A la réglementation thermique 2012 (RT 2012 Collectif anticipé)
- Au label Biodiversity
- Aux exigences de la certification NF Habitat HQE niveau très performant (6 étoiles), sur la base du référentiel en vigueur

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou réglementaire, de répondre aux exigences pour l'obtention de la certification visée ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

## 2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

---

### 1. INFRASTRUCTURE

#### 2.1.1.FOUILLES

Réalisées en pleine masse, en rigoles ou en trous, éventuellement en présence d'eau, afin de réaliser les fondations adaptées au projet.

Les terres provenant des fouilles serviront pour le remblaiement périphérique du sous-sol, si leur qualité le permet ; le cas échéant, elles seront évacuées.

#### 2.1.2.FONDATIONS

Réalisées selon les résultats des études de sol et après validation du bureau de contrôle.

### 2. MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure sont déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, conformes à la réglementation en vigueur et validées par le bureau de contrôle.

#### 2.2.1.MURS DE FAÇADES

- Structure :

En brique monomur de 20 cm d'épaisseur.

- Isolation :

Doublage thermique intérieur.

- Revêtements de façades :

Selon choix de l'Architecte, revêtements extérieurs de type :

- Briques de parement type « plaquettes »,
- Enduit de parement type monocouche gratté ou taloché fin et façons de joints en creux

#### 2.2.2.MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES APPARTEMENTS (REFENDS)

En béton armé. Epaisseur suivant calculs.

#### 2.2.3.MURS OU CLOISONS SEPARATIFS D'APPARTEMENTS

- Entre appartements contigus :

En béton armé avec un minimum de 18 cm.

- Entre appartement et ascenseurs, escaliers :

En béton armé, épaisseur selon calculs.

- Entre appartement et circulation commune, hall et locaux divers :

En SAD 180 (sauf si refends porteurs)

### 3. PLANCHERS

#### 2.3.1.PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

En béton armé avec un minimum de 20 cm.

Chape flottante coulée sur un isolant acoustique et/ou thermique dans les logements et circulations palières.

#### 2.3.2.PLANCHERS SOUS TERRASSE OU COMBLES

Terrasses : En béton armé. Epaisseur selon calculs avec un minimum de 16 cm.

### 4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

#### 2.4.1.ENTRE LES PIECES PRINCIPALES

En béton ou en cloisons de type PLACOPAN 50 mm d'épaisseur

Traitement hydrofuge des parements donnant sur les pièces humides

#### 2.4.2.ENTRE LES PIECES PRINCIPALES ET LES AUTRES PIECES

En béton ou en cloisons de type PLACOPAN 50 mm d'épaisseur

#### 2.4.3.CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES D'APPARTEMENT

Cloisons de type PLACOSTIL de 72 mm avec ou sans laine minérale, ou PLACOSTIL 98 mm avec laine minérale selon études acoustique et thermique.

### 5. ESCALIERS

#### 2.5.1.ESCALIERS

Les escaliers des parties communes seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place.

#### 2.5.2.ESCALIERS DE SECOURS

Idem 1.5.1.

### 6. TOITURES

#### 2.6.1.CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Charpente en bois périphérique de type industrielle constituée de demi-fermettes.

Toiture plate étanchée avec couverture périphérique en tuiles plates de terre cuite selon plan de l'Architecte.

#### 2.6.2.ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Etanchéité sur dalle béton de type multicouche.

Sécurité collective par garde-corps en acier peint et/ou en acier thermo laqué et/ou béton selon localisation et choix de l'Architecte.

## 3. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

---

### 1. SOLS ET PLINTHES

#### 3.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES SECHES

Sols et plinthes des placards et dressings identiques à ceux des pièces où ils se situent.

Dans le cas où un ballon d'eau chaude sanitaire ou/et un lave-linge seraient positionnés dans le placard ou dans le dressing, revêtement du sol du placard ou dressing identique à celui de la salle de bain

Barres de seuil ou profilé de transition au changement de revêtement.

##### 3.1.1.1. Pièces avec accès sur jardin

- Sols et plinthes des entrées, séjours et dégagements :

. **Stratifié** : Revêtement stratifié dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

**Au choix du client** : coloris du revêtement parmi cinq ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes en sapin ou en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

- Sols et plinthes des chambres et dégagements :

. **Stratifié** : Revêtement stratifié dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

**Au choix du client** : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes en sapin ou en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

##### 3.1.1.2. Pièces sans accès sur jardin

- Sols et plinthes des entrées, séjours et dégagements :

. **Stratifié** : Revêtement stratifié dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

**Au choix du client** : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes en sapin ou en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

- Sols et plinthes des chambres et dégagements :

. **Stratifié** : Revêtement stratifié dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

**Au choix du client** : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes en sapin ou en médium finition à peindre au choix du Maître d'Ouvrage.

#### 3.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES HUMIDES

##### 3.1.2.1. Sols et plinthes des cuisines avec accès sur jardin :

- Sols et plinthes des cuisines :

. **Carrelage** : Carrelage en pose collée dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

**Au choix du client** : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes de même nature

##### 3.1.2.2. Sols et plinthes des cuisines sans accès sur jardin :

- Sols et plinthes des cuisines :

. **Carrelage** : Carrelage en pose collée dans la gamme privilège du maître d'ouvrage

**Au choix du client** : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes de même nature

##### 3.1.2.3. Sols et plinthes des salles de bain, salle d'eau, WC :

- Sols et plinthes des salles de bain, salle d'eau, WC :

. **Carrelage** : Carrelage en pose collée de la gamme privilège du maître d'ouvrage

**Au choix du client** : coloris du revêtement parmi trois ambiances présélectionnées par le Maître d'Ouvrage.

. Plinthes de même nature

### 2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE : ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

#### 3.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES HUMIDES

- Salles de bains :

Faïence dans la gamme privilège du maître d'ouvrage,

- **Au pourtour de la baignoire** et alignée avec l'hubrisserie de la porte, y compris tablier de baignoire avec trappe de visite et paillasses éventuelles.

- Au-dessus du meuble vasque, entre le meuble vasque et le miroir.
- Sur les murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie.
- La hauteur de faïence / miroir sera d'au moins 60 cm à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque.

- Salles d'eau :

Faïence dans la gamme **privilège du maître d'ouvrage** :

- À hauteur d'hubrisserie au-dessus et au pourtour du receveur de la douche, y compris paillasse éventuelles.
- Au-dessus du meuble vasque, entre le meuble vasque et le miroir.
- Sur les murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque en partant de l'axe de la robinetterie.
- La hauteur de faïence / miroir sera d'au moins 60 cm à l'arrière et sur les côtés du meuble vasque.

- Cuisines et kitchenette :

Faïence blanche sur 60 cm minimum sur l'adossement au-dessus de l'évier (y compris retours éventuels et murs et cloisons situés à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie).

- WC :

En présence d'un lave-mains (suivant plan de vente), pose de faïence blanche sur 40 cm de hauteur minimum, au-dessus de celui-ci, y compris retours éventuels et murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés du lave-mains en partant de l'axe de la robinetterie

### 3.2.2. REVETEMENTS MURAUX DES AUTRES PIÈCES

Non prévu dans le programme.

## 3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

### 3.3.1. PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

En béton ou en plaques de plâtre avec préparation pour l'application d'une peinture.

### 3.3.2. PLAFONDS DES LOGGIAS

Non prévu dans le programme

### 3.3.3. SOUS-FACES DES BALCONS

En béton avec ragréage, pour application d'une peinture de type Pliolite (deux couches), teinte au choix du maître d'ouvrage.

## 4. MENUISERIES EXTERIEURES

### 3.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

- . Menuiseries en **PVC blanc**
- . Double vitrage.

## 5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

Volets **roulants**, **teinte au choix du maître d'ouvrage**, sur toutes les baies, à l'exception de celles présentant des contraintes techniques particulières (œil de bœuf, fenêtres d'angle, ...),

Verrouillage pour les ouvertures à RDC ou donnant sur une terrasse accessible

Manœuvre individuelle par tige, et verrouillage par quart de tour final.

Fourreaux et câbles pour commande électrique ultérieure éventuelle.

## 6. MENUISERIES INTERIEURES

### 3.6.1. PORTES INTERIEURES

- Portes :

Portes cadre en bois, avec ouvrants à âmes **alvéolaires**, **isoplanes**, finition **peinture blanche**.

- Quincaillerie :

En inox.

Pour les portes des WC, salles de bains et salles d'eau : serrure à condamnation ;  
Pour les portes des séjours et cuisines et autres pièces de service : serrure à bec de cane ;  
Pour les portes des chambres : serrure à pêne dormant demi-tour.  
Butées de portes.

#### 3.6.2. PORTES PALIERES

- Portes :

Bloc porte certifié A2P BP1 avec serrure sécurisée 3 points A2P 1\*.  
Poignée de tirage sur face palier, béquille sur face intérieure.  
Butoir de porte.

#### 3.6.3. FAÇADES DE PLACARDS

Portes coulissantes ou porte pivotante.

### 7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

#### 3.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

En façades, garde-corps et barres d'appui.

#### 3.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Non prévu dans le programme

### 8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

#### 3.8.1. PEINTURES EXTERIEURES SUR MENUISERIES

Non prévu dans le programme

#### 3.8.2. PEINTURES INTERIEURES

##### 3.8.2.1. Sur les menuiseries

Deux couches de peinture acrylique satinée de teinte au choix du maître d'ouvrage.

##### 3.8.2.2. Sur les murs

Deux couches de peinture au choix du maître d'ouvrage

##### 3.8.2.3. Sur les plafonds

Deux couches de peinture au choix du maître d'ouvrage

##### 3.8.2.4. Sur les canalisations, tuyauteries, chutes et divers

Deux couches de peinture. Peinture spéciale pour canalisation E.C.S. de teinte blanche.

### 9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

#### 3.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

##### 3.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

- . Evier en inox : une cuve selon le plan de vente.
- . Robinetterie mitigeuse dotée d'un limiteur de débit.

##### 3.9.1.2. Appareils et mobilier

- Dans les cuisines

Meuble bas longueur selon plan

- Dans les Kitchenettes des studios

Meuble bas

Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée.

Réfrigérateur intégrable 4\*.

#### 3.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

##### 3.9.2.1. Distribution eau froide

Colonnes montantes dans les gaines palières.

Robinet accessible afin d'isoler le logement en eau froide.

Mise en place d'une manchette pour l'alimentation en eau froide de chaque logement pour l'installation ultérieure de compteurs.



### 3.9.2.2. Distribution eau chaude collective

Non prévu dans le programme

### 3.9.2.3. Production d'eau chaude individuelle

#### (Cas gaz individuel)

Réalisée depuis les chaudières murales gaz à condensation situées dans chaque logement

### 3.9.2.4. Production d'eau chaude Collective

Non prévu dans le programme

### 3.9.2.5. BRANCHEMENTS EN ATTENTE

Un ou deux robinet(s) d'alimentation en eau froide et siphon(s) pour la vidange du lave-linge et/ou du lave-vaisselle selon plan de vente, bouchonnés dans l'attente du raccordement des appareils non fournis.

### 3.9.2.6. Appareils sanitaires

- Pour les salles de bains :

. Baignoire de longueur 1,60 à 1,70 m

. Parois de baignoire

- Pour les salles d'eau :

. Receveur de douche de dimension 0,80 m par 0,80 m minimum ou de 0,90 m par 1,20 m selon plans de vente et réglementation handicapés

. Pare douche à hauteur de 2 m minimum à partir du fond du receveur

- Pour les salles de bains ou les salles d'eau principales :

Meuble bas sur pieds ou suspendu

Miroir de largeur identique au plan vasque.

Applique lumineuse ou bandeau lumineux au-dessus du miroir.

- Pour les salles de bains ou salles d'eau secondaires :

Meuble bas sur pieds ou suspendu

Miroir de largeur identique au plan vasque.

Applique lumineuse ou bandeau lumineux au-dessus du miroir.

- Pour les WC :

Cuvette en porcelaine avec un réservoir de chasse en porcelaine, bouton économiseur d'eau, et abattant double rigide blanc adapté à la cuvette.

S'ils figurent sur plans de vente, lave-mains en porcelaine.

### 3.9.2.7. Robinetterie

- Pour les vasques, lavabo et lave-mains :

Mitigeurs dotés d'un limiteur de débit et d'un limiteur de température.

- Pour les baignoires et douches :

Mitigeurs thermostatiques avec bouton ECO et bouton STOP température.

Douchette double jet avec flexible chromé à double agrafage pour les baignoires et les douches

## 3.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

### 3.9.3.1. Type d'installation

Installation encastrée.

Compteur individuel et disjoncteur situés dans le logement.

### 3.9.3.2. Puissance à desservir

Selon les calculs.

Puissance souscrite de 6 KW à 9 KW, selon la typologie du logement

### 3.9.3.3. Equipement de chaque pièce

Appareillage encastré.

Appareils d'éclairage non fournis, points lumineux équipés d'un socle DCL.

Respect de la norme NF C15-100 relative aux installations électriques en basse tension.

Tableau électrique en applique sur cloison ou encastré dans gaine technique logement avec porte de placard toute hauteur

Système permettant de mesurer ou d'estimer mensuellement et d'afficher la consommation par type d'énergie (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, etc...) selon l'article 23 du décret 2010-1269 du 26/10/2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions.

Cf art 2.5.1 : Des fourreaux encastrés sont prévus pour l'électrification ultérieure des volets roulants.

### 3.9.3.4. Sonnerie de porte palière

Timbre sonnerie avec bouton poussoir sur palier.

### 3.9.4. CHAUFFAGE-VENTILATION

#### 3.9.4.1. Type d'installation

Chaudières individuelles gaz à condensation de type murale et à ventouse, avec production d'eau chaude sanitaire intégrée

#### 3.9.4.2. Températures garanties, avec mise en fonctionnement du chauffage, dans les diverses pièces par température minimale extérieure de - 7°

Salle de bains 21° C. Autres pièces 19° C.

#### 3.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Sèche serviette électrique dans les salles de bains et salles d'eau

Radiateur à eau avec robinets thermostatiques, dans les pièces sèches.

#### 3.9.4.4. CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION

Par ventilation mécanique simple flux avec bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides, et prises d'air frais dans les pièces sèches en façade.

### 3.9.5. EQUIPEMENTS INTERIEURS DES PLACARDS, ET PIECES DE RANGEMENT

#### 3.9.5.1. Placards

Un placard équipé par logement.

### 3.9.6. EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

#### 3.9.6.1. Radio – TV

Raccordement au réseau câblé de la ville ou antenne hertzienne ou parabole double tête selon choix du Maître d'Ouvrage.

Si réseau câblé : l'installation sera réalisée en conformité avec le cahier des charges technique du concessionnaire. Une prise TV/radio dans le séjour pour les logements inférieurs à 35 m<sup>2</sup>.

Deux prises TV/radio, une dans le séjour et une dans la chambre principale, pour les logements de 35m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup>

Trois prises TV/radio, une dans le séjour, une dans la chambre principale et une dans une autre chambre pour les logements au-delà de 100 m<sup>2</sup>.

#### 3.9.6.2. Téléphone :

Deux prises RJ45 juxtaposées et interconnectées dans le séjour, à proximité d'un socle de prise de courant 16A.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre principale pour les T2 et plus.

Une prise RJ45, à proximité d'un socle de prise de courant 16A dans la chambre 2 pour les T3 et plus.

Dans le tableau électrique du logement, boîtier de brassage DTI agréé France Télécom et boîtier de communication VDI compatible avec la fibre optique.

#### 3.9.6.3. Fibre optique :

Respect de l'article R 111-14 modifié par le décret n°2011-1874 du 14 décembre 2011.

Fourniture et mise en œuvre d'un répartiteur de 1, 2 ou 4 fibres optiques depuis le local technique jusqu'au tableau de communication de chaque logement.

### 3.9.7. AUTRES EQUIPEMENTS

#### 3.9.7.1. Détecteur avertisseur autonome de fumée (DDAF)

Détecteurs de fumée munis de marquage CE et certifié NF DAAF

#### 3.9.7.2. Domotique

Non prévu dans le programme

## 4. ANNEXES PRIVATIVES

---

### 4.1.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS

#### 4.1.1.1. Murs Et Cloisons

Non prévu dans le programme

#### 4.1.1.2. Plafonds

Non prévu dans le programme

#### 4.1.1.3. Sols

Non prévu dans le programme

#### 4.1.1.4. Portes D'accès

Non prévu dans le programme

#### 4.1.1.5. Ventilation Naturelle

Non prévu dans le programme

#### 4.1.1.6. Equipement Electrique

Non prévu dans le programme

### 4.1.2. PARKINGS EXTERIEURS

#### 4.1.2.1. Sol

. Voirie : enrobé noir

. Places de parking extérieures : selon plan paysagiste

#### 4.1.2.2. Délimitation au sol

Bordure en fond de place et entre voirie et parking suivant localisation sur plan VRD.

### 4.1.3. JARDINS PRIVATIFS, TERRASSES ET BALCONS

- Jardins privés :

Graviers, pelouse selon plans de vente et choix du paysagiste.

Un robinet de puisage, une prise étanche, une applique commandée en simple allumage.

Clôture entre jardins privés et espaces communs, doublée d'une haie selon plan de vente ; et ganivelles bois entre jardins privés

- Terrasses :

Dalles béton lisses sur plots ou sur lit de sable.

Un robinet de puisage<sup>2</sup>, une prise étanche.

Une applique commandée en simple allumage pour surfaces inférieures à 15 m<sup>2</sup>, deux appliques au-delà de 15m<sup>2</sup>.

Ecran séparatif en verre opaque encastré dans un cadre thermo laqué selon plan de vente.

- Balcons :

Dalle béton sur plots, peinture de sol, ou carrelage ingélic au choix du Maître d'Ouvrage.

Un robinet de puisage<sup>2</sup>, une prise étanche et une applique pour surfaces supérieures à 10 m<sup>2</sup>.

Ecran séparatif selon plan de vente.

## 5. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

---

### 1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE, SAS ET CIRCULATIONS A REZ-DE-CHAUSSEE

#### 5.1.1.SOLS

Carrelage collé selon choix de l'architecte  
Plinthes de même nature.  
Tapis de sol dans sas ou extérieur sous porche.

#### 5.1.2.PAROIS

Au choix du Maître d'Ouvrage et selon le plan de décoration de l'architecte.

#### 5.1.3.PLAFONDS

Faux plafond selon choix du décorateur  
Finition par deux couches de peinture.

#### 5.1.4.PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Ensemble vitré avec vitrage de sécurité 44.2. Et fermeture par ventouse électromagnétique.  
Butée de porte.  
Commandes sécurisées de la porte principale d'entrée de l'immeuble :  
Première porte : Digicode et commande vigik  
Deuxième porte : Platine vidéophone et commande vigik

#### 5.1.5.BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Ensemble composé d'éléments normalisés au choix du Maître d'Ouvrage selon choix du décorateur Serrure pour chaque boîte (Deux clefs de boîtes aux lettres par appartement), compris porte étiquettes.

#### 5.1.6.TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage au choix du décorateur

#### 5.1.7.EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par spots ou coupoles encastrés dans le faux plafond, et/ou appliques décoratives et gorge lumineuse, suivant choix du décorateur. Eclairage par détecteur de présence couplé à un détecteur crépusculaire.

### 2. CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS DANS LES ETAGES

#### 5.2.1.SOLS

Sol souple : Moquette selon Choix de l'architecte  
Plinthes en sapin, finition à peindre.

#### 5.2.2.MURS

Revêtement mural décoratif finition deux couches peinture acrylique satinée selon choix de l'architecte

#### 5.2.3.PLAFONDS

En béton armé avec finitions par deux couches de peinture. Faux-plafonds acoustiques selon réglementations acoustiques en vigueur.

#### 5.2.4.PORTES

Portes à âme pleine finition par deux couches de peinture  
Signalétique à tous les étages pour indiquer les niveaux.

#### 5.2.5.EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage par applique murale ou plafonnier  
Une prise de courant en gaine technique palière services généraux, sur circuit indépendant.  
Eclairage par détecteur de présence sur palier

### 3. CIRCULATION DU SOUS-SOL

#### 5.3.1.SOLS

Palier d'ascenseur : Carrelage antidérapant.

Parking : Finition par deux couches de peinture de sol polyuréthane ou Epoxy, bandes de peinture antidérapantes ponctuelles sur circulation pentée. Sigle handicapé et matérialisation des circulations piétons selon réglementation. Bandes de délimitation peintes et numérotation des emplacements au sol ou au mur

Si nécessaire et au choix du Maître d'Ouvrage : Signalisations par feu de circulation et/ou miroirs.

#### 5.3.2.MURS

Circulations communes et palier d'ascenseur : En béton ou maçonnerie de parpaing avec deux couches de peinture.  
Parking : En béton ou maçonnerie de parpaing  
Peinture de sol remontée sur 1 mètre.

#### 5.3.3.PLAFONDS

Circulations communes et palier d'ascenseur : En béton brut avec isolant sous les locaux chauffés.  
Parking : En béton brut avec isolant sous les locaux chauffés

#### 5.3.4.PORTES D'ACCES

Portes des sas : porte coupe-feu avec ferme-porte; finition deux couches de peinture.  
Porte d'accès véhicules : Basculante en plafond avec tablier sur cadre rigide en tôle d'acier galvanisé, équilibrage par contrepoids. Finition par deux couches de peinture glycérophthalique brillante.  
Commande d'ouverture sécurisée par télécommande.  
Manœuvre manuelle de secours.

#### 5.3.5.RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

En béton armé, finition balayée, avec chasse-roues.

#### 5.3.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Sas d'accès piétons :  
Eclairage par hublots avec commande par détecteur de présence,  
Parking :

Eclairage fluorescent

Commande d'éclairage: 1/3 permanent et 2/3 par détecteur de présence pour véhicules et piétons.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes pour toutes les sorties et balisages des circulations.

Respect du décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 - art. 1, relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les bâtiments et aux infrastructures pour le stationnement sécurisé des vélos

#### 5.3.7.ACCESSOIRES

Protection par arceaux des canalisations basses (situées au moins de 1m de hauteur) traversant le parking, en acier avec finition peinture blanche.  
Robinet de puisage à chaque niveau de sous-sol.

## 4. CAGES D'ESCALIERS

#### 5.4.1.SOLS DES PALIERS

Finitions par deux couches de peinture de sol polyuréthane ou époxy.

#### 5.4.2.MURS

En enduit projeté ou finition par deux couches de peinture.

#### 5.4.3.PLAFONDS

Finitions par deux couches de peinture ou enduit projeté.

#### 5.4.4.ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS

Finitions par deux couches de peinture sur marches et contremarches.

Remontée de peinture de sol sur le noyau central.

Garde-corps et mains courantes en acier peint.

#### 5.4.5.ECLAIRAGE

Eclairage par hublot, commandes par détecteur de présence.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Un éclairage de secours est obligatoire dans les escaliers des immeubles de 3ème et 4ème familles (article 27 de l'arrêté du 21 janvier 1986)

#### 5.4.6.ACCESSOIRES

Echelle pour accès aux combles ou terrasses techniques dans chaque escalier.

### 5. LOCAUX COMMUNS

#### 5.5.1.LOCAUX VELO, VOITURES D'ENFANTS

Sur murs et plafonds : Peinture.

Au sol : peinture

Eclairage : Hublot étanche, Présence de commandes d'éclairage par détecteur de présence.

Menuiserie : Porte à âme pleine finition par deux couches de peinture.

Ferme porte hydraulique. Serrure sur organigramme.

Equipements : Dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre et au moins une roue.

### 6. LOCAUX TECHNIQUES

#### 5.6.1.LOCAL DES ORDURES MENAGERES

Equipement : Poste de lavage avec vidoir

Porte métallique avec serrure de sûreté sur organigramme A2P1\* et ferme-porte, tôle de protection intérieure

Murs : Carrelage sur 1,50 m depuis le sol fini et peinture acrylique satinée au-delà.

Plafonds : Peinture acrylique satinée.

Sols : Carrelage grès cérame antidérapant

Eclairage : Par hublot étanche. Présence de commandes d'éclairage par détecteur de présence.

#### 5.6.2.CHAUFFERIE

Non prévu dans le programme

#### 5.6.3.SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Non prévu dans le programme

#### 5.6.4.LOCAL TRANSFORMATEUR EDF

Selon études concessionnaires.

## **6. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

---

### **1. ASCENSEURS**

Cabine métallique avec revêtement intérieur au choix de l'architecte

Sol identique au revêtement du rez-de-chaussée

Tableau de commande avec boutons et indicateurs lumineux.

Eclairage par spots en plafond, plafond lumineux décoratif.

Commande à clé ou Vigik ou clavier codé selon choix Maître d'Ouvrage en cabine pour accès aux sous-sols.

Crochets de fixation et bâche de protection pour chaque appareil

Porte à ouverture automatique.

Système téléalarme avec transmetteur pour liaison avec une centrale de télésurveillance 24 h / 24 h.

### **2. TELECOMMUNICATIONS**

#### **6.2.1. TELEPHONE**

Raccordement sur réseau.

#### **6.2.2. T.V. ET RADIO**

Raccordement sur réseau câblé de la ville ou antenne hertzienne ou parabole double tête.

### **3. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Stockage des ordures dans locaux déchets ventilé.

Evacuation par containers adaptés aux préconisations de la Mairie.

## **7. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

---

### **1. VOIRIES ET PARKINGS**

Forme en grave et revêtement bitume, bordure adaptée et largeur suivant programme et prescriptions de la ville.

### **2. CIRCULATION DES PIETONS**

Chemins en béton balayé ou stabilisé ou béton désactivé ou dalles sur plots selon choix du paysagiste et de l'architecte.

### **3. ESPACES VERTS**

Aménagement suivant choix paysagiste et architecte.

### **4. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

Eclairage sur détecteur crépusculaire, avec lampe basse consommation,

### **5. CLOTURES**

#### 7.5.1.SUR RUE

Mur ou grille sur muret ou grillage, l'ensemble d'une hauteur d'environ **2,00 m** ou suivant règles d'urbanisme

#### 7.5.2.AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Mur ou grille sur muret ou grillage, l'ensemble d'une hauteur d'environ **2,00 m** ou suivant règles d'urbanisme.

#### 7.5.3.ENTRE JARDINS PRIVATIFS ET ESPACES COMMUNS

Clôture rigide

### **6. RESEAUX DIVERS**

#### 7.6.1.EAU POTABLE

Raccordement depuis le comptage général.

#### 7.6.2.GAZ OU CHAUFFAGE URBAIN

Raccordement sur le réseau de chauffage urbain ou gaz.

#### 7.6.3.ELECTRICITE DU RESEAU

Le raccordement basse tension sera effectué à partir du poste de transformation public ou du coffret de façade.

#### 7.6.4.POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouche d'incendie suivant nécessité et extincteurs suivant réglementation.

#### 7.6.5.EGOUTS

Raccordement sur réseau public.

#### 7.6.6.TELECOMMUNICATIONS

Raccordement Téléphone, TV et fibre optique.

#### 7.6.7.EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS

Evacuation des EP à la parcelle selon la réglementation

Date :

Le(s) Réservataire(s)

Le Réservant